



Déclaration préalable Unsa Éducation

CTSD exceptionnel du 13 mai 2020

Madame L'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

3 jours après le début du déconfinement et la reprise pour les enseignants, un bilan d'étape s'avère indispensable. L'UNSA Education développera plusieurs points :

Les écoles

Après une semaine de préparation en distanciel, période très chronophage et anxiogène pour les équipes enseignantes, et particulièrement les directeurs, ce début de semaine a permis le temps de la concertation et de l'organisation. Si les écoles ont su trouver les ressources pour préparer au mieux le retour des élèves, nous tenons à signaler certains points de vigilance :

- les masques dont les stocks ne permettront pas de tenir plus de quelques jours dans certaines écoles ;
- le balisage à l'intérieur des écoles qui a été parfois assuré par les enseignants alors même que ce travail relève des collectivités. Devant le temps très contraint de cette reprise et la tâche à accomplir, il aurait été préférable d'en décharger les enseignants.
- Le manque de formation des enseignants qui devront, dès jeudi, eux-mêmes former leurs élèves.

Les collèges

Dès cette semaine les équipes peuvent se retrouver pour préparer le retour des élèves. Là encore, des points de vigilance sont à soulever :

- Certains collèges n'avaient pas de masques en quantité suffisante pour lundi. Si jeudi, date de retour des enseignants, les masques ne sont pas arrivés, le présentiel ne pourra pas être assuré.
- Si dans le 1er degré, un échelonnement peut être organisé pour les temps d'accueil, de pause ou l'accès aux sanitaires, dans le 2nd degré, les modalités sont plus complexes. Il existe un vrai différentiel entre les établissements urbains et ruraux, ces derniers étant contraints aux modalités des transports.
- D'un point de vue matériel, le problème des tailles de classe, du stockage des chaises et des tables non utilisées, mais surtout le manque de sanitaires complexifient l'organisation et obligent à restreindre les capacités d'accueil.
- Au-delà des masques, l'approvisionnement en gel hydroalcoolique pose problème. Est-ce vraiment le rôle des chefs d'établissement d'aller démarcher les entreprises

pour équiper leurs établissements ? N'ont-ils pas d'autres impératifs à traiter pour œuvrer à la réouverture de leur collège ?

De même, afin de faire baisser la pression, les objectifs de cette reprise doivent être clarifiés et surtout réalistes, quel que soit le niveau. En promettant une individualisation du parcours de l'élève annoncée à chaque famille, en maintenant l'épreuve de français du bac, en annonçant 4 formes différentes de situation éducative pour les élèves, les ambitions du Ministère mettent à nouveau une forte pression sur les équipes éducatives.

Les AESH

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels, dont les AESH, dans les situations de contact avec les élèves, et recommandé pour tous les autres temps. Vous devez veiller à ce que ces masques soient fournis, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Les masques de type 1 protègent les interlocuteurs du porteur si celui-ci est contaminé et non l'inverse. Or les AESH, par leur fonction, ne peuvent maintenir la distance requise de 1 m. Le seul port du masque ne peut suffire. Nous vous avons posé à plusieurs reprises la question des visières. Si celles-ci sont prévues, elles ne seront pas livrées dans les prochains jours. Quid du travail en présentiel des AESH ? Pouvons-nous réellement leur demander de s'exposer en attendant la livraison des visières ? Des consignes claires doivent leur être envoyées, ces consignes doivent donner la priorité à leur sécurité.

Les AESH pourront se voir confier l'accompagnement d'un ou plusieurs élèves en situation de handicap autres que ceux accompagnés avant le confinement. Si tel est le cas, cette décision devra faire l'objet d'un dialogue concerté, respectant le cadre réglementaire du contrat et pourra faire l'objet d'un ordre de mission.

De même les AESH qui exercent dans un PIAL doivent participer à l'analyse des besoins et à la définition des emplois du temps, en présence du coordonnateur du PIAL. Ils doivent être étroitement associés aux projets d'accompagnement des élèves.

Le sport scolaire

Il y a un point sur lequel tout enseignant d'EPS s'accorde : l'activité physique est autant indispensable à l'élève confiné depuis un mois et demi qu'elle exige de précautions drastiques quant à la réouverture programmée des écoles et établissements. Pour l'UNSA Education, chaque enseignant d'EPS et chaque professeur des écoles doit pouvoir connaître le cadre dans lequel les activités physiques et sportives vont devoir être organisées, d'une part pour adapter les activités proposées et d'autre part pour adapter les consignes aux familles et aux élèves.

Nous sommes en attente d'un protocole pour le 2nd degré, qu'en est-il pour le 1er degré ? A ce jour, il n'y a toujours pas de consignes claires, ni dans le protocole national, ni dans le document d'accompagnement. Il ne faut pas laisser les enseignants décider seuls des bonnes pratiques liées au sport scolaire.

Une fois passées les premières semaines de la reprise, le temps de l'analyse de la réouverture des écoles et établissements du 2nd degré sera essentiel pour préparer le prochain grand défi lié à cette crise sanitaire, la rentrée de septembre, dont on sait qu'elle ne sera pas ordinaire. Il est indispensable que tous les personnels y soient pleinement associés et que des moyens supplémentaires soient octroyés pour que l'école publique soit réellement l'école de la réussite de tous.